



## COMPTE RENDU SEANCE DU 14 MARS 2019

Le 14 mars 2019, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LEBOUcq, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation compte rendu du 8 novembre 2018
  - préparation du BP 2019
  - modification des statuts de SNA
  - cession LAFARGE/COMMUNE de MUIDS
  - annulation délibération IEMP (indemnité d'exercice de mission des préfetures)
  - annulation délibération indemnités de fonction du maire et des adjoints
  - SIEGE (enfouissement des réseaux rue du Mesnil)
  - demande acquisition parcelle cadastrée section F426 appartenant à la commune par madame LE PALLEC
  - forage de Muids
  - demande subvention SNA pour local technique
- QUESTIONS DIVERSES

- cantine de Daubeuf
- comice agricole
- moteur du bateau

Etaient présents : MRS.L.HENOCH (a quitté la séance à 20 h 20)  
R.HEROUX, S.DUGUE, MME T.STAGE (adjoints)  
MMES M.BARBET, A.LETELLIER ( a quitté la séance à 20 h 20)  
C.DECROZAND  
MRS R.VILCOQ, L.MARIE, M.MARGOTTE

Absentes excusées: MME M.BOUCHER (pouvoir à MR B.LEBOUCQ)  
MME B.PHILIPPE-GARCIA (pouvoir à MME C.DECROZAND)  
MME P.FERUS (pouvoir à M.BARBET)

Absente : MME E.DELAUNAY

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 8 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu est approuvé (12 pour – 2 abstentions)  
Suite à la remarque faite par madame PHILIPPE-GARCIA lors de la précédente réunion concernant le passage des camions rue d'herqueville. Monsieur VILCOQ demande quel est l'itinéraire que devront emprunter les camions du SYGOM. Monsieur le maire lui répond que le trajet proposé serait rue du Mesnil, rue des Carreaux, rue de Voie dans le sens départ de la déchetterie et dans l'autre rue de Voie, rue des Carreaux et rue du Mesnil. Mais la rue de Voie n'est pas adaptée (stationnement des voitures)  
Un panneau sera installé rue du Bosquet interdisant les camions sauf engins agricoles.  
Monsieur MARIE demande pourquoi changer l'itinéraire qui était rue d'Herqueville et rue du Mesnil. Est-ce un problème de circulation de camions ou bien un problème personnel. Monsieur le Maire lui répond qu'au niveau de chez monsieur LECOQ il est difficile pour les camions de tourner car il

n'y a pas de plan coupé et la sortie de la route d'Herqueville vers les Andelys par la RD313 est difficile. Aucune décision n'a été prise.

Il a été rapporté qu'un artisan intervenant dans la commune a déposé des briquettes rue du Bosquet. Celui-ci ayant été vu, il a du procéder au retrait de celui-ci.

Près des bulles à verres rue de la Déchetterie, un dépôt de tôles en fibro a été découvert. Un camion a été vu par un agent du SYGOM mais il n'est pas sûr que ce soit lui qui est fait ce dépôt.

### **PREPARATION DU BP 2019**

Au cours de cette séance, le conseil municipal a préparé le BP 2019 qui sera soumis au vote en présence de madame la trésorière le mardi 2 avril 2019 à 18 h 30.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes directes locales, cette décision sera également validée le 2 avril ainsi que les subventions accordées aux associations communales.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE SNA**

Suite à la présentation par monsieur le maire de la modification des statuts de SNA, le conseil municipal décide d'approuver les statuts à l'unanimité.

### **CESSION LAFARGE/COMMUNE DE MUIDS**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil le courrier de maître DAGUET notaire Aux Andelys dans lequel il précise que la pratique de la cession « gratuite » n'a pas été validé par la jurisprudence.

Il est donc demandé au conseil municipal de fixer un prix. Celui-ci décide à l'unanimité le prix de 1euro.

### **ANNULATION DELIBERATION IEMP (INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES**

Monsieur le maire rappelle que l'IEMP a été abrogée par un décret en date du 5 mai 2017 et que par conséquent elle ne peut plus être attribuée par les collectivités.

C'est pourquoi la préfecture demande de bien vouloir annuler la délibération prise le 8 novembre 2018 concernant l'attribution d'une IEMP qui est entachée d'illégalité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération et met en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le RIFSEEP.

### **ANNULATION DELIBERATION INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Pour faire suite au courrier de monsieur le Préfet, il est demandé d'annuler la délibération prise le 8 novembre dernier car la date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2017 contrevient à ce principe général du droit de non-rétroactivité des actes administratifs. Elle devra être reprise avec date d'effet au 8 novembre 2018

### **SIEGE (ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU MESNIL)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le coût concernant

l'enfouissement de France Télécom était de 26 666.67 €. Celui-ci a été revu à la baisse soit (16 666 .67 €). Le SIEGE a décidé de contribuer à l'enfouissement du réseau France Télécom à hauteur de 60 % au lieu de 30 % auparavant.

### **DEMANDE ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION F 426 APPARTENANT A LA COMMUNE PAR MADAME LE PALLEC**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier de madame LE PALLEC qui souhaiterait pouvoir acquérir la parcelle F426 appartenant à la commune au prix de 500 €. Tous les frais seront à sa charge (notaire, nettoyage du terrain et pose de clôture)

Monsieur le maire présente le courrier de monsieur TERNISIEN qui accepte le partage de la parcelle F427 avec ses voisins madame LE PALLEC et monsieur FARCEAUX.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le prix proposé mais demande que la commune garde un accès au terrain pour le nettoyage des canalisations comme cela est déjà précisé dans la servitude établie par Maître LEGROS notaire à Louviers

### **FORAGE DE MUIDS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le forage de Muids devait être fermé.

Monsieur BURETTE a rencontré 2 personnes de l'agence régionale de santé qui préconisent de conserver le forage de Muids et par conséquent de lancer les études de DUP qui permettent de réaliser une opération sur des terrains privés sur ce captage.

Un périmètre de protection sera défini.

### **DEMANDE DE SUBVENTION SNA POUR LOCAL TECHNIQUE**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la construction du local à SNA au titre des fonds de concours. Le montant des travaux s'élève à la somme de 152 207.42 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Cantine de Daubeuf**

Monsieur MARIE est surpris de la réaction d'une cantinière vis-à-vis d'une enfant de la cantine de Daubeuf qui aurait dit « s'en foutre » du devenir de « nénette » la laie appartenant à Régis HEROUX.

#### **Comice Agricole**

Le comice agricole a lieu tous les 10 ans dans le canton des Andelys. Le dernier s'était tenu les 21/22 juin 2009. Le prochain aura lieu les 22/23 juin prochain sur la commune de Bouafles

Afin d'apporter un soutien aux organisateurs, le conseil municipal a décidé de leur attribuer une subvention de 200 €

#### **Moteur du bateau**

Concernant l'achat du moteur du bateau monsieur HEROUX fait remarquer qu'il n'était pas d'accord et madame LETELLIER demande qui a pris la décision.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a pris la décision de changer le moteur du bateau pour 2 raisons :

Lors de la dernière utilisation du bateau, malgré la révision effectuée, le moteur est tombé en panne alors que le bateau était en traversée de la Seine mettant en difficulté les utilisateurs et en danger.

Pour des raisons de sécurité Monsieur le Maire a décidé de remplacer le moteur existant par un autre qui ne nécessite pas de permis.

Il est impératif de mettre à disposition des agents communaux du matériel en bon état.

Il en est de même pour le remplacement du camion de la commune qui est prévu au budget 2019.

La séance s'est terminée à 21 h 45



## COMPTE RENDU SEANCE DU 2 AVRIL 2019

Le 2 avril 2019, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LEBOUQC, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation du compte rendu du 14 mars 2019
- Vote du compte de gestion
- Vote du CA et affectation des résultats
- Compensation taxe professionnelle
- Augmentation des taxes directes locales
- Subventions communales
- Vote du BP 2019

Etaient présents : MRS L.HENOCH-S.DUGUE-R.HEROUX  
MME T.STAGE (adjoints)  
MMES M.BARBET, P.FERUS, A.LETELLIER  
C.DECROZAND, B.PHILIPPE-GARCIA, E.DELAUNAY  
MRS R.VILCOQ-M.MARGOTTE

Absents excusés: MME M.BOUCHER  
MR L.MARIE (pouvoir à MR B.LEBOUCQ)

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 14 MARS 2019

Le compte rendu du 14 mars 2019 est approuvé (12 pour-2 abstentions)

### VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal approuve (13 pour -1 abstention) le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### VOTE DU CA 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Catherine TARPENT trésorière des Andelys commente le CA 2018.

#### FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

695 955.97 €

Résultat de fonctionnement : 190 451.91 €

##### RECETTES

886 407.88 €

#### INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

##### RECETTES

294 655.27 €

329 040.71 €

Résultat d'investissement : 34 385.44€

Le Conseil Municipal vote (13 pour – 1 abstention) l'affectation des résultats dont le montant s'élève à la somme de 190 451.91 €. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic HENOCH et se retire pour le vote du CA 2018. Monsieur Ludovic HENOCH demande au Conseil Municipal de voter le CA 2018. Celui-ci est voté (12 pour – 1 abstention)

### **COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission de compensation de la taxe professionnelle de Seine Normandie Agglomération. Le montant du transfert pour la commune de Muids s'élève à la somme de 78 565 €.

### **AUGMENTATION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes directes locales pour l'année 2019.

### **SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le montant des subventions pour l'année 2019 s'élève à la somme de 13 060.00 €

### **VOTE DU BP 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote (13 pour – 1 abstention) le BP 2019 de la commune en arrêtant :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

811 738.72€

##### **RECETTES**

811 738.72 €

#### **INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

310 770.00 €

##### **RECETTES**

310 770.00 €



## COMPTE RENDU SEANCE DU 7 MAI 2019

Le 7 mai 2019, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 avril 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- choix artisan pour construction local technique
- point sur le PLU

### QUESTIONS DIVERSES

- entretien des deux taillis qui se trouvent face à madame RATEL (le rocher henri)

Etaient présents : MRS L.HENOCH, R.HEROUX  
MME T.STAGE (adjoints)  
MMES C.DECROZAND, B.PHILIPPE-GARCIA  
MRS L.MARIE, M.MARGOTTE

Absents excusés: MMES A.LETELLIER, E.DELAUNAY, M.BOUCHER  
P.FERUS (pouvoir à MME T.STAGE) M.BARBET (pouvoir à MR  
M.MARGOTTE)  
MRS S.DUGUE (pouvoir à MR.B.LEBOUCQ) R.VILCOQ (pouvoir à  
MME PHILIPPE-GARCIA)

### CHOIX ARTISAN POUR CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE

Suite à la présentation des derniers devis et suivant l'avis du conseil municipal d'avoir un seul interlocuteur pour les travaux de construction des fondations de la dalle et des murs, c'est la société QUENET FERUS qui a été retenue.

### POINT SUR LE PLU

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du tribunal avec remarque sur les points principaux avec certaines erreurs en citant que ces terrains se trouvent en zone urbanisée mais sans noter le bâti ancien, que cette parcelle se trouve près des équipements collectifs, qu'elle a vocation à être reliée à la zone AUL par un sentier piéton qui n'existe pas sur cette parcelle.

Ces parcelles litigieuses ne sont pas recensées au titre des exploitations agricoles mais font parties de la ferme appartenant à madame HERSANT.

Monsieur le commissaire-enquêteur a précisé qu'en raison de la proximité du château, il fallait protéger la zone de toute urbanisation, de ce fait, il était favorable à un classement en zone AUL, alors que ce classement permet la construction dans une opération groupée de maisons de ville, mais le tribunal n'a pas cité l'église qui est inscrite alors que ce monument est cité par la requête.

Le tribunal refuse également le classement en zone A alors que celui-ci reconnaît que ce terrain est en état de pâture.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur le maire réexplique les différents points qui concernent ce terrain.

Par une délibération du 19 janvier 2017, le conseil municipal a approuvé le

PLU à l'unanimité.

Que Madame HERSANT propriétaire des deux parcelles cadastrées section F1132 et F1134 a sollicité par courrier du 7 avril 2017 le retrait de cette délibération qui classe ces parcelles en zone A et institue sur ces mêmes parcelles un emplacement réservé.

Monsieur le maire rappelle l'obligation de respecter la loi ALUR concernant la réduction de consommation des terrains agricoles.

Que lors de la présentation du PADD en réunion publique aucune contestation n'a été faite.

Suite à ces différentes explications, monsieur le maire a demandé au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner.

Soit d'accepter la décision du tribunal ou de faire appel, suite au vote à mains levées

10 voix pour faire appel – 1 abstention – 1 contre

### QUESTIONS DIVERSES

Entretien des deux taillis qui se trouvent face à madame RATEL (le rocher henri)

Monsieur le maire présente 3 devis :

- ECUREUIL ELAGAGE	5400.00 €
- FLD PAYSAGE	3700.00 €
- DELANGE Alain	2000.00 €

Aucune décision n'a été prise, car monsieur HEROUX s'est proposé pour trouver un autre artisan. Monsieur le Maire est d'accord sous réserve que celui-ci propose les mêmes prestations.